

# Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 19872 - 76ÈME ANNÉE

## Les vaccins expérimentaux contre la COVID-19 empêchent-ils totalement de transmettre le virus ?

## Plus de 40 vols par semaine Paris-La Réunion : porte ouverte à une nouvelle épidémie de coronavirus ?

**La Réunion est aujourd'hui considérée comme plus contaminée par le coronavirus que la moyenne française. Cette situation va-t-elle s'améliorer quand plus de 40 vols par semaine en provenance des aéroports parisiens se poseront à partir du mois prochain dans notre île ? Un simple test de dépistage pour les personnes prouvant un schéma vaccinal complet est-il suffisant ? Les autorités doivent donc de toute urgence publier la ou les études prouvant qu'un sujet vacciné contre la COVID-19 ne peut plus transmettre le coronavirus à ses contacts, autrement dit qui prouve scientifiquement que le risque de transmission baisse de 100 %.**

Depuis le début de la pandémie de coronavirus, trois épidémies ont déjà touché La Réunion. La première a commencé lors de l'importation du virus dans notre île par un passager revenant d'une croisière le 11 mars. Une semaine plus tard, La Réunion était confinée alors que le virus n'avait pas encore commencé à circuler. L'épidémie était alors le fait de cas importés de France pour l'essentiel. Compte tenu du confinement, de l'obligation de motifs impérieux puis d'une quarantaine de deux semaines en centre dédié, cette pre-

mière épidémie ne s'est pas traduite par une aggravation de la situation sanitaire de La Réunion, la dengue faisant alors bien plus de dégâts.

La levée de l'état d'urgence sanitaire s'est traduite par la fin de la quarantaine obligatoire et des motifs impérieux. Il était alors possible de se rendre à La Réunion en échange d'une obligation de présenter un résultat négatif à un test de dépistage au coronavirus daté de 3 jours. L'État a d'abord recommandé aux nouveaux arrivants de refaire un test de dépistage 7 jours plus tard. L'absence d'obligation faisait que moins de la moitié des passagers suivaient cette recommandation, alors qu'il est arrivé que plusieurs par jour étaient détectés porteurs du virus par ce test à J+7, ce qui signifiait que la COVID-19 n'avait pas été détectée par le test J-3 alors que la personne avait déjà été contaminée par le virus.

### Le précédent des vacances 2020

En conséquence, ce sont près de 30 vols par semaine en provenance de la France qui ont amené des passagers à La Réunion sans autre garantie. Quelques semaines plus tard, l'Agence régionale de Santé

découvrait les premiers foyers de transmission, indices d'une circulation autochtone du virus. Selon l'ARS, ceci découlait d'une circulation « à faible bruit » qui n'avait pas été identifiée par l'ARS avant le début de cette seconde épidémie. Niant les faits, l'ARS affirmait même que les passagers arrivant de France n'étaient pas porteurs de la COVID-19, ce qui rejetait donc la faute sur les Réunionnais. Cette seconde épidémie a marqué l'installation de la coronavirus à La Réunion, avec une explosion des cas quelques semaines donc après les retours de vacances.

Puis un nouveau rush fut observé à l'aéroport à l'occasion des vacances de fin d'année 2020. Ce sont ainsi plus de 100.000 passagers qui sont entrés à La Réunion entre décembre et janvier sans test de dépistage obligatoire à l'arrivée. Malgré le rétablissement des motifs impérieux pour voyager à partir de la rentrée scolaire de janvier, une troisième épidémie a commencé à La Réunion, conséquence de l'importation dans notre île du variant sud-africain de la COVID-19.

Cela a entraîné une dégradation sans précédent de la situation sanitaire de La Réunion, avec plus de 900 nouveaux cas hebdomadaire depuis plus de deux mois, dont un record de 1355 cas du 15 au 21 mai, et plus de 1100 cas du 29 mai au 4

juin. Conséquence : le taux d'incidence à La Réunion est supérieur à celui de la moyenne en France.

## Jusqu'à 47 vols par semaine France-La Réunion

L'approche des grandes vacances dans l'hémisphère Nord et des vacances d'hiver à La Réunion ont amené plusieurs prises de position pour enlever les restrictions au trafic aérien. Cette demande vient de personnes qui affirment avoir besoin de touristes extérieurs à La Réunion pour leur activité, ainsi que de personnes vivant à La Réunion qui souhaitent partir en vacances en France durant les vacances.

Pour répondre à cette demande, l'État a changé les règles depuis le 9 juin. Les personnes prouvant un « schéma vaccinal complet » sont dispensées de motifs impérieux et de quarantaine à leur arrivée à La Réunion ou en France. Seul un test de dépistage COVID-19 négatif réalisé avant l'embarquement est obligatoire. Les compagnies aériennes ont d'ores et déjà anticipé ce desserrement des contraintes pour voyager :

Air France : 21 vols par semaine entre la France et La Réunion

French Bee : jusqu'à 10 vols par semaine entre la France et La Réunion

Corsair : 9 vols par semaine entre la France et La Réunion

Air Austral : 7 vols par semaine entre la France et La Réunion

## Tous les vaccins sont encore expérimentaux

Cela fait donc un potentiel de 47 vols par semaine, soit plus de 16000 passagers possibles. Parmi eux, il est certain qu'un grand nombre pourra prouver un schéma vaccinal complet et donc voyager sans autre contrainte qu'un résultat

négatif à un test de dépistage préalable à l'embarquement.

En conférence de presse mercredi, l'ARS a affirmé que les études prouvent que les personnes qui ont été vaccinées ne transmettent pas la COVID-19, un discours qui n'est pas sans rappeler celui de l'ARS qui affirmait l'an dernier que les passagers venant à La Réunion n'étaient pas responsables de la transmission du virus, car ils étaient testés avant de prendre l'avion.

Compte tenu du fait qu'aucun des vaccins utilisés en France et à La Réunion n'a obtenu une autorisation définitive de mise sur le marché de la part de l'Union européenne, cela signifie qu'ils sont encore expérimentaux. Cela ne fait que quelques mois que les campagnes de vaccination ont débuté dans les pays de l'Union européenne. Tout ceci souligne un manque de recul quant à l'efficacité des vaccins pour empêcher la transmission de la COVID-19.

Néanmoins, Sciences et Avenir a cité le mois dernier le résultat d'une étude britannique :

**« Réalisée par le Public Health England (PHE), l'étude a suivi 57.000 personnes issues de 24.000 ménages. Dans chacun de ces ménages, au moins une personne vaccinée contre le Covid-19 a été testée positive au SARS-CoV-2, le virus responsable du Covid-19. Les chercheurs ont comparé ce groupe à près d'un million de contacts de personnes non vaccinées. Au final, les personnes infectées par le virus trois semaines après avoir reçu une dose de vaccin étaient 38 % à 49 % moins susceptibles de transmettre le virus aux autres membres de leur foyer que celles qui n'avaient pas été vaccinées. Le risque de se faire contaminer par un membre du foyer est donc beaucoup plus élevé en l'absence de vaccination. Le niveau de protection, évalué à 14 jours après la vaccination, ne variait pas selon l'âge de la personne vaccinée ou l'âge des membres du foyer.**

**En plus de protéger les autres, le vaccin protège bien sûr avant tout la personne vaccinée. Le Public Health England souligne aussi qu'une dose de vaccin permet également, après quatre semaines, de réduire de 60 à 65 % le risque de développer des symptômes pour la personne qui a reçu l'injection »**

## Quelle étude annonce zéro transmission ?

Cette étude estime donc que le risque de transmission du virus par une personne ayant reçu une première dose de vaccin sont au mieux susceptible de transmettre deux fois moins le virus. Nous sommes donc loin du zéro transmission.

Néanmoins, ces résultats doivent être relativisés car ils ne concernent pas des personnes ayant respecté un « schéma vaccinal complet » qui suppose la totalité des injections reçues.

Aussi serait-il essentiel que l'ARS informe les Réunionnais sur la ou les études scientifiques qui prouvent que les personnes vaccinées ne peuvent pas transmettre le coronavirus.

Cette information est très importante, car s'il s'avère que le vaccin ne protégeait pas de la transmission de la COVID-19, alors cela signifierait que La Réunion se trouverait dans une situation beaucoup plus grave que l'an dernier. Avant que les portes de l'aéroport n'aient été grandes ouvertes l'hiver 2020, La Réunion avait réussi à surmonter l'épidémie et était alors un territoire où la COVID-19 ne circulait pas. Ce n'est plus le cas depuis plusieurs mois.

En effet, il faut souhaiter que la réouverture en grand de l'aéroport de La Réunion ne soit pas le support d'une expérimentation visant à évaluer l'efficacité du « schéma vaccinal complet ». Les Réunionnais ne sont pas des cobayes.

## Edito

# Quand un Etat décide d'adopter le bitcoin comme monnaie légale, le monde change de phase

C'est un séisme dans le monde des monnaies. Pour la première fois dans l'histoire, un Etat souverain a décidé d'accepter le bitcoin comme monnaie légale. Il est trop tôt pour déterminer l'amplitude du séisme mais le petit monde des monnaies virtuelles est en émoi. Le Congrès du Salvador a en effet approuvé aujourd'hui une loi convertissant le bitcoin en monnaie légale.

Bitcoins sont créés comme une récompense pour un processus connu sous le nom de minage. Ils peuvent être échangés contre d'autres devises, produits et services, mais la valeur réelle des pièces est extrêmement volatile. Une recherche produite par l'Université de Cambridge a estimé qu'en 2017, il y avait 2,9 à 5,8 millions d'utilisateurs uniques utilisant un portefeuille de crypto-monnaie, la plupart d'entre eux utilisant bitcoin. Les utilisateurs choisissent de participer à la monnaie numérique pour un certain nombre de raisons : idéologies telles que l'engagement envers l'anarchisme, la décentralisation et le libertarianisme, la commodité, l'utilisation de la monnaie comme un investissement et le pseudonymat des transactions. L'utilisation accrue a conduit les gouvernements à vouloir réglementer afin de taxer, de faciliter l'utilisation légale dans le commerce et pour d'autres raisons (telles que les enquêtes pour blanchiment d'argent et manipulation des prix).

Dans l'économie dollarisée du Salvador, les envois de fonds des Salvadoriens depuis l'étranger sont un soutien important équivalant à 22% du produit intérieur brut (PIB). Selon Nayib Bukele, le bitcoin représente « le moyen à la croissance la plus rapide pour transférer » ces milliards de dollars d'envois de fonds et pour éviter que des « millions de dollars » n'aillent dans les

poches d'intermédiaires. « Grâce à l'utilisation du bitcoin, le montant reçu par plus d'un million de familles à faibles revenus augmentera de plusieurs milliards de dollars chaque année. Cela améliorera la vie et l'avenir de millions de personnes », a affirmé le président. En prenant cette décision, le Salvador envoie un signal politique aux Etats-Unis mais il envoie aussi un signal économique. Pour Pierre Rochard, stratège bitcoin de la plateforme Kraken, « la décision du gouvernement salvadorien est une excellente nouvelle ». La FED pratique une politique de quantitative easing ou d'assouplissement monétaire depuis plus de dix ans ce qui a abouti à une augmentation de la masse monétaire en dollars. Les craintes d'un retour de l'inflation sont très réelles à tel point que la Deutsche Bank estime que les Etats-Unis sont à la veille de la pire période inflationniste de leur histoire.

Au-delà du bitcoin, on assiste en réalité à une remise en cause du système monétaire international avec le dollar comme monnaie pivot. En ce sens, le monde est en train de changer à très grande vitesse. Les Etats vont s'affranchir les uns après les autres de la domination monétaire des anciennes puissances. C'est dans le même sens que le Franc CFA est emmené à disparaître, et en même temps la domination de la Banque de France sur les économies africaine. Si l'outil est un une nouvelle forme de monnaie auto régulé, alors prenons le, et nous sommes là à la fin de l'histoire.

« L'histoire n'est pas le lieu de la félicité. Les périodes de bonheur y sont ses pages blanches. » Hegel

*David Gauvin*

## Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés  
77e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud  
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau  
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland  
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re

SITE web : www.temoignages.re

Administration

TÉL. : 0262 55 21 21

Publicité : publicite@temoignages.re

CPPAP : 0916Y92433

# Oté

## Lé tar, lé bien tar, mé lé pa tro tar pou lo pèp rényoné révéyé

Mézami, yèr mwin t'aprè kalkilé dsi kossa mi sava ékri pou zordi. Kékshoz bien ? Kékshoz gayar ? Kékshoz i mète la joi dann kèr ? Kékshoz kool ? Kékshoz i rassur in pè, é i inkyète pa tro ? Mé, fransh vérité, lé pa fassil pou trouv in kékshoz konmsa zordi... Dabor issi la Rényon néna troi zédipémi-pandémi: la bronkyolite bann ti marmaye, lo Kovide avèk son varyan, épi la deng san konté toute bande tablatir l'aprè akabe anou.

Avèk sa noute kontan traka lé déza bien sharjé... Si ni arzoute lo réshofman klimatik, la fèrmtir possib pa mal réstoran, la cours an avan lo shomaz, ala nou lé dann traka ankor pliss. An plisské sa, mi san konm in gran l'anvi dan la tête noute bande konpatriyote pou amenn in kou d' fète dan la vi an mode débridé, mi san galman konm in linsoussyans shé mon bande konpatriyote pou lèss de koté toute bande késtyon k'i fash é konm i di amenn la vi konm I ariv.

Oui, konm i arive. Konm Fourcade, in gran shansonyé rényoné téi di :

« Provi mi yème, provik mi viv, mi pran la vi konm li ariv, lo zour la nuite lé touzour parèye, mon kèr lé konm in kèr d'solèye. »

Mi san shé mon bande konpatriyote lanvi d'in zénéral pa la èk sa... é oila pa ké mi lir dann noute zoinal-dsou lo shapo « Di sak na pou di » – in kozman in moune lé abityé ékri dann zoinal in kronik dsi déssèrtin moune li koné vik li lé doktèr é kan mi lire son modékri, é kan mi ariv o boute mi rès konm in vyé kréol téi di dann lindivi : i fo kroir lo komansman, i fo kroir la fin dann sak li ékri, sansa inn é l'ot, i fo pran sa o sèryé, sansa konm domi-sèryé domi-plézantri ?

I fo ni kroir bande jenn rényoné lé kondané par la sosyété é par zot mèm, é par lo mank lakonpagnman par zot paran, a rotrov azot a la fin d'in gran parkour in linsèrssyon o rabé dann la sosyété ? Dann mon kèr mi di sa lé tro triste. I pé pa spass konmsa. Pars sanm pou moin sar in défète nout pèp rényoné, é la viktoire la sossyété post-kolonyal étoute son l'atiraye dè ranplassman.

Lé tar, lé bien tar, mé lé pa tro tar pou révéyé.

*Justin*